

**De voorzitter.-** Mevrouw Jodogne heeft het woord.

**Mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris** (*in het Frans*).- *Het Vlaams Gewest heeft eenzijdig besloten om over te gaan van vier naar twee prinselijke zendingen en om de dotatie aan het ABH met de helft te verlagen. Nochtans omvat die dotatie niet alleen de prinselijke zendingen.*

*Ik heb voorgesteld om het budget voor de basisallocatie voor opdracht 13 betreffende de dotatie voor het ABH te behouden, zodat het agentschap zijn taken kan blijven uitvoeren.*

*Alleen de raad van bestuur van het ABH kan bepalen hoeveel prinselijke zendingen er komen. Pas na de raad van bestuur van 14 november wordt hierover dus meer duidelijk.*

*De federale regering lijkt niet van plan te zijn een compensatie toe te kennen. Volgens de statuten moeten de dotaties van de verschillende gewesten immers parallel lopen en zou de Brusselse dotatie automatisch mee dalen met de Vlaamse.*

*Gelet op het enthousiasme van de Brusselse, Waalse en Vlaamse bedrijven over dit soort zendingen, wil de Brusselse regering de vier prinselijke zendingen graag behouden.*

*We wilden de budgetten voor de vier zendingen van 2015 behouden en zullen daarvoor voorstellen formuleren. Een mogelijke oplossing is dat de koning instaat voor de staatsbezoeken.*

*Het budget voor de prinselijke zendingen voor*

**M. le président.-** La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.-** Concernant les informations que vous avez pu lire hier dans la presse, il n'y a pas grand-chose à ajouter. En effet, comme l'a confirmé le conseil d'administration de l'ACE du 25 septembre 2014, la Région flamande a décidé, et inscrit dans son budget unilatéralement, de passer de quatre à deux missions princières. Dans la foulée, elle réduit de moitié sa dotation à l'ACE. Cependant, la dotation de l'ACE ne couvre pas uniquement les missions princières et c'est la totalité de cette dotation qui se voit réduite de 50%.

Dans le budget régional, pour ce qui concerne l'allocation de base de la mission 13 concernant la dotation de l'ACE, j'ai proposé de maintenir le budget et la dotation afin de permettre à l'agence de poursuivre ses missions, dont l'organisation de quatre missions princières.

Je ne vous donnerai pas aujourd'hui de position formelle. Même s'il y a eu des contacts, j'attends le conseil d'administration du 14 novembre de l'ACE pour communiquer les différentes décisions.

Concernant une éventuelle compensation du gouvernement fédéral, vous avez lu comme moi qu'il ne semble pas se diriger dans cette direction. Ce sont les statuts qui prévoient un parallélisme entre les dotations des différentes Régions. Dès lors, si la Région flamande diminue sa dotation, la Région wallonne et la Région bruxelloise feront automatiquement de même.

*2015 bedraagt 235.000 euro. Indien een deel van dat bedrag vrijkomt, wordt dat uiteraard bestemd voor de ondernemingen.*

*Er zijn ook andere economische zendingen, die worden begeleid door ministers, economische attachés en handelsattachés. De vrijgekomen middelen kunnen dan ook verstandig gebruikt worden.*

Pour en venir à vos questions initiales, seul le conseil d'administration de l'ACE peut déterminer le nombre de missions princières. Il faut donc attendre son prochain conseil d'administration pour y répondre.

Le souhait du gouvernement bruxellois est de maintenir l'organisation de quatre missions princières par an, étant donné les signaux positifs reçus. Ayant participé à ma première mission princière économique il y a quinze jours, je peux vous assurer que les entreprises bruxelloises, wallonnes et flamandes sont demandeuses de ce type de missions et convaincues de leur pertinence et de leur utilité, tant pour les grandes entreprises que pour les petites et moyennes entreprises, voire les très petites entreprises.

En 2015, notre proposition était de maintenir les budgets prévus pour quatre missions.

Des discussions auront lieu en vue de dégager des solutions et de formuler des propositions. Il appartiendra toutefois au conseil d'administration de l'ACE de trancher, puisqu'il est le seul habilité à le faire.

Dans les différentes pistes envisagées figure celle des visites d'État qui seraient menées par le Roi.

Le budget alloué aux missions princières s'élève à 235.000 euros pour 2015. Si une partie de ce budget devait être libérée - parce que notre dotation serait ramenée proportionnellement à celle de la Flandre -, cet argent serait évidemment maintenu pour des actions à destination et en faveur des entreprises avec le même objet.

Les missions économiques ne sont pas uniquement princières. Elles sont également menées par des ministres, accompagnés d'attachés économiques et commerciaux. Nous ne serons donc pas en mal de trouver des utilisations intelligentes et positives pour les entreprises, dans la réorientation des montants qui se dégageraient éventuellement.